



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie

Question écrite n° 23078

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la ministre du travail sur l'investissement fort et urgent à mettre en œuvre pour augmenter l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie. Une concertation nationale de grande ampleur s'est tenue entre octobre 2018 et janvier 2019 qui a conduit à la publication du rapport de Dominique Libault en mars 2019. L'axe 3 des propositions porte notamment sur la nécessaire revalorisation des métiers, à travers un plan national pour les métiers du grand âge. En tenant compte des perspectives démographiques, c'est au minimum 80 000 postes supplémentaires qui sont à prévoir à une échéance de 5 ans pour permettre un accueil des personnes âgées en EHPAD, ce qui représente une augmentation de personnel de 25 % d'ici 2024. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur les réponses qu'il compte apporter en termes de formation et de revalorisation des métiers du grand âge et de l'autonomie, pour pallier les prévisibles difficultés de recrutement et la dégradation des conditions de travail.

Texte de la réponse

Le 3 juillet 2019, la ministre des solidarités et de la santé, a lancé une mission confiée à Myriam El-Khomri sur l'attractivité des métiers du grand âge. Un projet de loi sera présenté cette année et parmi les axes majeurs de la réforme figurera la revalorisation des métiers du grand âge. Environ 830 000 personnes travaillent actuellement auprès des personnes âgées en perte d'autonomie. Du fait de la seule évolution démographique, ce nombre devrait augmenter d'environ 20 % d'ici 2030, sans tenir compte des hausses des effectifs qui seront nécessaires pour améliorer la qualité des prises en charge. Or, aujourd'hui, les structures, à domicile comme en établissement, peinent à recruter et à fidéliser leur personnel. La mission devra permettre d'identifier les leviers permettant d'attirer davantage de jeunes et de personnes éloignées de l'emploi vers les métiers du grand âge. Un travail de fond sur la polyvalence des formations et des compétences sera également mené, pour renforcer l'attractivité des métiers et pour mieux répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie. Il s'agira donc d'examiner les modalités d'un découplage entre les établissements et les services à domicile, tout en intégrant la prévention dans les formations comme dans les pratiques. Des premières orientations devront être présentées dès cet automne.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23078

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8270

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 9161